

# Comité Social d'Administration du ministère de l'Éducation nationale

## Séance du 4 juillet 2023



## Déclaration de SUD éducation

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Notre organisation SUD éducation souhaite commencer sa déclaration en présentant ses sincères condoléances à la famille du jeune Nahel et notamment à sa mère, à ses proches proches, ses ami·es, ses enseignant·es. Après Zyed, Bouna, Adama, Cédric, Lamine, Alhoussein et tant d'autres, Nahel, un adolescent de dix-sept ans, a été tué le 27 juin par le tir à bout portant d'un policier lors d'un contrôle routier. Une fois de plus, une fois de trop, un mort est à déplorer lors d'une intervention policière dans un quartier populaire.

Les images de ce qui s'apparente à une exécution sommaire sont insoutenables. Aucun danger ne justifiait de sortir une arme et de tuer Nahel dans le cadre d'un simple délit routier.

SUD éducation demande aujourd'hui d'observer une minute de silence lors de de CSA ministériel avant l'étude des textes à l'ordre du jour afin de nous recueillir ensemble à la mémoire de Nahel et de toutes les victimes des violences policières.

Des réactions de colère se sont fait entendre depuis la mort de Nahel, le gouvernement y répond par un important déploiement policier pour réprimer les habitant·es des quartiers populaires révolté·es par les violences racistes de la police. Le gouvernement répond par la force à la colère sociale : le déploiement policier, les couvre-feux mais aussi l'annulation de tous les événements qui constituent pourtant un lien social fort y compris les fêtes d'école prévues en matinée, montrent à quel point les quartiers populaires subissent la ségrégation sociale et sont considérés comme une menace par le gouvernement.

Ces réactions de colère dans les quartiers populaires interviennent quelques jours après l'annonce du Président au sujet du plan "Quartiers 2030". Le peu d'ambition de ce plan est encore plus criant aujourd'hui qu'il ne l'était avant que la mort de Nahel ne mette au jour le racisme et la ségrégation sociale à l'œuvre dans les quartiers populaires.

Les annonces du Président sur l'école, décidées à nouveau sans concertation, passent à côté des enjeux et ne répondent pas à la question pourtant centrale des moyens.

SUD éducation alerte le ministère de l'Éducation nationale sur l'état de l'éducation prioritaire. La publication récente des IPS des collèges et des lycées montrent les inégalités sociales à l'œuvre dans les écoles. L'enseignement privé est en partie responsable de cette ségrégation sociale : les établissements de REP+ accueillent un public homogène aux IPS bas et les établissements privés accueillent un public homogène aux IPS élevés puisqu'ils scolarisent 40% des élèves favorisés.

On note aussi des écarts territoriaux très importants entre les académies d'Outre-mer, Lille et Amiens et les académies de Paris, Versailles, Nantes, Nice et Grenoble.

La diffusion des IPS des collèges a quant elle permis de relever qu'au moins 331 collèges ne bénéficient pas du même classement que les autres collèges avec un IPS semblables.

Ce sont les collèges des académies de Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, Lille, Amiens, Nancy-Metz et Créteil. C'est à Mayotte que la situation est la plus alarmante puisque sur 21 collèges, 8 sont classés en REP alors que leur IPS est semblable à celui des collèges de REP+ de métropole.

Les classements en éducation prioritaire doivent être revus afin de répondre aux inégalités sociales que subissent les élèves des territoires les plus défavorisés. De même, il est indispensable, d'une part de réintégrer les lycées dans l'éducation prioritaire, d'autre part d'abonder les dotations des établissements qui relèvent de l'Éducation prioritaire.

Or, la destruction de l'éducation prioritaire se poursuit au travers des cités éducatives, de la politique de "mixité scolaire" et des pistes d'accord avec l'enseignement catholique. La préparation de la rentrée se fait de nouveau dans des conditions difficiles : fermetures de classes, hausses des

effectifs, postes non pourvus aux concours, manque de personnels notamment médico-sociaux..

SUD éducation revendique une véritable politique sociale pour renforcer les services publics sur l'ensemble du territoire.

Le déploiement du SNU sur temps scolaire nous inquiète et nous renforce dans nos revendications d'abrogation pure et simple du dispositif et de reversement des fonds alloués dans le service public d'éducation. Le SNU est en effet une entreprise de militarisation de la jeunesse, d'un déploiement des idées nationalistes.

L'école doit former des personnes libres, disposant d'un esprit critique, s'appropriant les notions d'engagement, de responsabilité et de solidarité. Pour cela, l'école doit être un rempart à toutes formes de discrimination et d'obscurantisme. Or, l'école subit des pressions croissantes de la part de l'extrême-droite. Des groupes souvent structurés autour de l'association "Parents vigilants" de Reconquête harcèlent et menacent des enseignant·es qui mettent en œuvre des enseignements qui portent des projets en lien avec l'antisexisme, les luttes contre les LGBTIphobies ou les droits des personnes migrantes. Le ministère cède aux pressions de l'extrême-droite lorsqu'il utilise les annonces sur la lutte contre le harcèlement scolaire pour contraindre les chef·fes d'établissements à engager une procédure disciplinaire "lorsque l'élève commet un acte portant une atteinte grave aux valeurs de la République ou au principe de laïcité". Les atteintes à des principes sont mis sur le même plan que des délits comme le cyberharcèlement et des violences physiques et verbales. SUD éducation dénonce cette instrumentalisation de la laïcité et de la lutte contre le harcèlement scolaire. Pour lutter contre le harcèlement scolaire, il faut des moyens humains et des moyens financiers. SUD éducation porte des propositions pour transformer en profondeur le service public d'éducation. Le harcèlement scolaire

tue. La violence n'a pas sa place dans les écoles et les établissements scolaires.

Cette fin d'année est également marquée par une profonde inquiétude des personnels quant à leurs conditions de vie et à la disparition de leur métier dans les années à venir en particulier pour les enseignant·es de la voie pro. Le patchwork de micro-mesures salariales ne permet pas de pallier les effets de l'inflation et les personnels ont vu leur niveau de vie baisser. Le sujet de la précarité reste central dans notre ministère puisque les seules avancées salariales qu'ont connues les AED et les AESH sont le fruit d'une bataille juridique menée par SUD éducation pour l'obtention de l'indemnité REP/REP+. Nous nous inquiétons vivement des annonces concernant la fusion des AED et AESH qui vont à l'encontre de notre revendication de la reconnaissance de deux métiers à part entière.

Enfin, on constate à nouveau en cette fin d'année que la répression antisyndicale à l'égard de nos camarades de SUD éducation se poursuit avec l'appel du ministère après la victoire d'Hélène Careil suite à son recours au tribunal administratif. Hélène avait déposé dans la foulée un recours au fond, examiné le 9 mars par le tribunal de Montreuil. Mardi 4 avril, le tribunal rendait sa décision, et a annulé l'arrêté de mutation dans l'intérêt du service, contre l'avis du rapporteur public. Le tribunal a retenu que le recteur a commis une erreur manifeste d'appréciation dans la caractérisation de l'intérêt du service. Il a considéré qu'Hélène n'a ni provoqué, ni aggravé les difficultés relationnelles dans son école.

SUD éducation réclame que le ministère retire son appel, afin que soit définitivement reconnue l'erreur commise par le rectorat de Créteil avec la mutation dans l'intérêt du service d'Hélène.

De même, SUD éducation apporte tout son soutien aux personnels réprimés du lycée Victor Hugo de Marseille et revendique la levée immédiate de toutes les sanctions et la réintégration de Christine Gorce sur son poste.